

 Syndicat de la Diège	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SYNDICAT DE LA DIEGE	Envoyé en préfecture le 25/11/2024
		Reçu en préfecture le 25/11/2024
		Publié le
		ID : 019-200078947-20241108-2024_11_08_03-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe
SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard BOUROTTE, délégué suppléant de la commune de SERANDON
Date de convocation : 10/10/2024

Membres en exercice : 134	Présents : 94	Votants : 94	Pour : 94	Abstention : 0	Contre : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE : 2024-11-08-03

Objet : Budget annexe ICVE - remboursement du budget principal par le budget annexe ICVE – Année 2024


Monsieur le Président propose de statuer, comme chaque année, sur la clé de répartition des charges supportées par le budget principal pour le compte du budget annexe ICVE au titre de l'exercice 2024 comme suit :

	Participation du Budget ICVE
Dépenses de personnel :	
Directeur	2,50%
Responsable comptabilité	2,50%
Comptables	2,50%
Ingénieur Service Transition Energétique	10%
Technicien	10%
Elu – Référent ICVE	10%
Charges à caractère général affectées aux ICVE	100%

Monsieur le Président précise que ces charges sont évaluées sur la base des exécutions budgétaires au 30 septembre 2024. Une régularisation sera effectuée en 2025 à la vue des dépenses réelles de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. Approuvent la proposition du Président sur la clé de répartition telle qu'elle est présentée ;
2. Autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs correspondants à ces écritures.

Fait et délibéré à MEYMAC, Le 08/11/2024 Le Président du Syndicat, Pierre CHEVALIER	
--	--